

**Commune de La COUARDE-SUR-MER**  
**Mairie**  
**9 Grande Rue**  
**17670 LA COUARDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**

**N° 2022052**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 21 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Jean-Claude BROCHARD, Philippe MARSAC.

Étaient absents : Madame Vanina PICHEVIN et Monsieur Mathieu BONITON.

Pouvoirs : Vanina PICHEVIN à Franck DUVERNAY,  
Mathieu BONITON à Virginie CANARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves DUTERTRE

**OBJET : CREATION D'UN BASSIN DE DECANTATION DES EAUX PLUVIALES –  
ACTUALISATION ESTIMATION PHASE AVANT-PROJET ET MARCHE DE  
MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire justifie la présentation du projet pour des raisons de calendrier prévisionnel des travaux qui s'y prêtent plus en sortie d'été car secteur fortement impacté par la nappe phréatique.

Monsieur le Maire rappelle en premier lieu l'historique du projet et présente l'objectif et le fonctionnement de l'ouvrage.

Ainsi, en 2014, la Commune a retenu la société A2i-Infra, représentée par Monsieur JAGUE-NAUD, pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de 2 500 m<sup>2</sup> avec station de pompage selon les préconisations du Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales réalisé un an auparavant par le syndicat UNIMA.

Le montant du marché de l'époque était de 24 800,00 € HT, soit 29 760,00 € TTC, calculé sur une enveloppe de travaux de 400 000 € HT (à ce jour 10 560 € TTC réglés jusqu'à la mission AVP).

Initialement le projet aurait dû être lancé en septembre 2017 (période favorable pour les terrassements, par rapport à la hauteur d'eau dans le sol et la nidification des oiseaux).

Le projet a pris du retard pour trois raisons principales :

- Des études complémentaires concernant le niveau de la nappe souterraine, les volumes d'eau à pomper et temps de séjour dans le bassin,
- Les difficultés rencontrées pour présenter un projet qui garantisse l'insertion harmonieuse du bâtiment et du bassin dans le site s'inspirant des marais salants,
- La révision du PPRN entre 2016 et 2018 apportant des interrogations sur la conception de la station de pompage et des côtes à retenir pour la mise en sécurité des appareils électriques.

Finalement le projet a pu bénéficier d'une autorisation d'urbanisme en date du 22 janvier 2021 et d'une autorisation ministérielle le 23 mars 2021 pour travaux réalisés en site classé.

Considérant les aléas et l'ancienneté du projet, il convient d'actualiser le coût estimatif des travaux

Le projet passe donc de 518 238,00 € à 696 591,00 € TTC, **soit une augmentation de 34,42%**.

Le maître d'œuvre explique que l'augmentation de ce montant est comprise notamment dans :

- L'évolution du coût de la pompe de relevage et du génie civil associé ;
- L'ajout d'une structure bois pour mise en place des coffrets élec pompes ;
- L'adaptation des travaux aux conditions du terrain actuel et utilisation depuis 2016

Reste à confirmer les interfaces travaux concessionnaires, contacts relancés mais pas de retour détails travaux à ce jour.

Des études d'exécutions seront demandées aux entreprises pour le poste de relevage et plateforme bois.

Par ailleurs, considérant que les honoraires étaient calculés sur la base d'une enveloppe de travaux de 400 000 € HT, il est proposé d'actualiser ces honoraires sur la nouvelle approche financière de 580 000 € HT à un taux de rémunération fixé à 6,20 %.

Cela donne une actualisation d'honoraires de :  $180\,000 * 0,062 = + 11\,160$  euros HT qui intègre l'évolution des honoraires entre 2014 et 2022 ainsi que la technicité dossier pour les ouvrages pompes attendus (génie civil, pompes, plateforme bois)

A cela s'ajoute une mission complémentaire forfaitaire pour les temps d'échanges et documents établis à destination des services de l'Etat pour différentes versions et aboutir à la sortie du dossier : 6 000 euros HT.

D'un point de vue calendaire, l'objectif de planning est le suivant :

- Lancement d'une consultation courant juillet
- Offres/Analyse septembre
- Attribution fin septembre
- Démarrage travaux terrassements bassins octobre/novembre. Sous réserve des interfaces concessionnaires mais plutôt sur traversée voirie, pas terrassement bassin.

Concernant l'ouvrage spécifique pompes :

- Dossier EXE octobre/novembre
- Réalisation Génie Civil : décembre/janvier
- Pose des pompes : Février
- Mise en service : Mars

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se positionner sur ce projet ainsi que sur les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Il informe que les surcoûts devront être pris en compte dans le budget 2023.

Il précise qu'il conviendra de prendre en compte le curage périodique du bassin ainsi que le contrôle et la maintenance des équipements de la station de pompage.

Ainsi sous réserves des réponses au marché public et du coût définitif du projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De poursuivre le projet ;
- D'inscrire au budget le complément des crédits nécessaires au financement de l'opération ;
- De valider l'actualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre, tels qu'exposés, qui feront l'objet d'un avenant au marché avec ventilation des honoraires par mission ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier, dont les contrats et dossiers de demandes de subventions.

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations.  
A La Courde, le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Maire,  
Patrick RAYTON.

**AR Prefecture**

017-211701214-20220628-2022052-DE  
Reçu le 04/07/2022  
Publié le 04/07/2022